DECLARATION DE PIEGEAGE

Pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028

* *	Code de l'environnement et de l'arrêté	
	: Conmach	
Domicile: 43	Rue du Mond 49	260 Modrauil bellas
	Montrail Cellar	ulations animales classées nuisibles sur la commune de : Lucie l'aure et chu sienus ch Boas p
En qualité de : (1)	- Possesseur - Délégué p	ear le propriétaire par le possesseur pa r le fermie r
- Nom(s) du ou des responsables du piégeage		Numéro d'agrément
CORNUAULT HEAIN		49-5042
Visa du Maire de la où sont tendus les p	pièges	le
(1) rayer les mentic	ons inutiles	
		12.1

A établir en 4 exemplaires. L'original + 2 copies seront remis au déclarant, une copie sera affichée en Mairie.

RAPPEL - Catégories de pièges

- 1- Les boîtes à fauves et tout autre piège ayant pour objet de capturer l'animal par concentration dans un espace clos sans le maintenir directement par une partie de son corps.
- 2 Les pièges déclenchés par pression sur une palette, ou par enlèvement d'un appât, tout autre système de détente et ayant pour objet de tuer l'animal.
- 3 Les collets munis d'un arrêtoir.
- 4 Les pièges à lacet déclenchés par pression sur une palette, ou tout autre système de détente et ayant pour objet de capturer l'animal par une partie de son corps sans le tuer.
- Tous les pièges, quelle qu'en soit la catégorie, doivent être visités au moins tous les matins par le piégeur ou un préposé désigné par lui à cet effet.

Pour les pièges des catégories 3 et 4, cette visite doit intervenir au plus tard dans les deux heures qui suivent le lever du soleil.

- les déclarants sont tenus de signaler de manière apparente sur les chemins et voies d'accès, les zones dans lesquelles sont tendus des pièges appartenant à la catégorie 2 Ces pièges doivent être tendus à plus de 200 mètres des habitations des tiers et à plus de 50 mètres des routes et chemins ouverts au public.
- Le déclarant s'engage à adresser chaque année un relevé de ses prises à la fédération départementale des chasseurs avant le 15 juillet, faute de quoi son agrément pourra être suspendu.